

Théophile Dufour

Autor(en): **Favre, Edouard**

Objekttyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève**

Band (Jahr): **4 (1914-1923)**

Heft 9-10

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

THÉOPHILE DUFOUR

PAR

Edouard FAVRE¹

PRÉSIDENT

Au XIII^e siècle, déjà, on trouve des membres de la famille Dufour à Cartigny. Au XVIII^e siècle, le 1^{er} juillet 1768, Jean-Jacques Dufour était reçu bourgeois de Genève avec ses deux fils aînés, pour 4200 florins, un assortiment à l'Arsenal et cent florins à la Bibliothèque; c'était conforme à l'usage, mais il ne me déplaît pas de faire ici mention de la Bibliothèque. Un des petit-fils de ce Jean-Jacques Dufour était Jean-Edouard Dufour qui épousa Eleida Heyer dont il eut, entre autres, deux fils, Louis Dufour-Vernes, notre regretté collègue, archiviste d'Etat, et Théophile-André Dufour.

Ce dernier naquit le 4 octobre 1844; il suivit à Genève le cours habituel des études, Collège, Gymnase, Académie, puis il se voua au droit. Après deux semestres (1864-1865) passés à Heidelberg, il revenait à Genève et, le 23 octobre 1867, il présentait à la Faculté de droit de l'Académie, pour l'obtention du grade de licencié, une thèse intitulée : *Du droit de retour successoral de l'ascendant donateur*. Il était assermenté comme avocat le 29 octobre 1867 et entra comme stagiaire dans l'étude de M^e Castoldi, où il resta jusqu'en 1870.

Voilà des études rondement menées ! Il était entré dans la société d'étudiants de Zofingue le 20 novembre 1861; il en fut vice-président (1863-1864) et pendant quelques mois président. A sa sortie de cette société (4 décembre 1867), il fut nommé membre honoraire de droit et reçut le « ruban d'honneur », en témoignage de reconnaissance pour avoir dressé le *Catalogue des membres de la section genevoise* de 1823 à 1867.

¹ Allocution prononcée à la séance du 30 novembre 1922.

On pressent chez Dufour, dès son enfance, des goûts et des aptitudes qui seront celles de l'érudit.

En tête de sa notice sur les Dufour de Cartigny, John-B. G. Galiffe écrivait en 1857¹ : « Notre jeune collègue, M. Théophile Dufour-Heyer, à qui nous devons la meilleure partie de cet article, a réussi à poursuivre, à l'aide des minutes de notaires, les Dufour jusque dans la première partie du XVII^e siècle. »

Donc, à treize ans, à un âge où la plupart des jeunes gens, on pourrait dire des enfants, ignorent l'existence des minutes de notaires, et alors que ces minutes n'étaient pas encore répertoriées, Dufour consultait déjà cette série redoutable de volumes manuscrits. Sa première publication, faite à l'âge de vingt ans (1864), *la Convention entre Isaac Rousseau et Abel Du Commun à l'occasion de la fuite de Jean-Jacques*, en est tirée, ainsi que sa note sur *Les parents de Casaubon*, parue deux ans après. Dans la plupart des travaux subséquents de Dufour, on trouve les fruits de ses recherches dans cette collection riche en renseignements de tous genres.

C'est assurément Théophile Heyer, commis aux Archives de 1845 à 1864, directeur de ce dépôt de 1866 à 1871, et pour qui Théophile Dufour avait une grande vénération, qui se plut à initier son neveu aux austères délices des Archives, et qui forma le futur archiviste, comme François Théremin initia le jeune homme à l'amour du livre, et forma ainsi le bibliophile et le futur bibliothécaire.

D'Heidelberg, Dufour envoya, en 1865, à la *Feuille centrale de Zofingue* des *Notes statistiques sur la force numérique des sections depuis l'origine de la Société*. En tête de ces quelques pages, il dit : « Ceci n'est pas un *important* travail, comme l'a qualifié mal à propos, et sans le connaître, le rédacteur des Avis de la *Feuille centrale*. » Ne discerne-t-on pas dans cette note l'impitoyable rectificateur que fut notre collègue ?

Il aimait déjà alors à se mouvoir dans la précision du détail ; le moindre petit problème piquait sa curiosité ; ainsi il a publié dans l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* de nombreuses

¹ *Notices généalogiques sur les familles genevoises*, t. IV, 1857, p. 489.

notes, questions ou réponses, et il écrivait, en 1865, au directeur : « Je ne connais pas de recueil périodique qui m'instruise, m'intéresse et m'amuse à un aussi haut degré¹. »

Durant les années 1867 à 1869, tandis qu'il était à l'étude Castoldi, il travailla pour la Société d'histoire, dont il faisait partie depuis le 10 décembre 1863. Il y présenta plusieurs travaux, il établit la liste des *Ouvrages sur l'histoire de Genève antérieure à 1798, publiés du 1^{er} juillet 1864 au 31 décembre 1866* et, en 1869, il publia le premier *Catalogue* de notre bibliothèque. Puis il partit pour Paris, où il suivit des cours de l'Ecole pratique des Hautes Etudes et de l'Ecole nationale des Chartes (1869-1873) ; le 27 janvier 1873, il sortait de cette dernière avec le titre d'archiviste paléographe, après avoir présenté une thèse sur *La diplomatique royale de Bourgogne jurane*. Revenu définitivement au pays, il fut chargé de la préparation et de l'impression du *Catalogue de la Société de Lecture*, qui paraissait en 1877.

En janvier 1875, il était nommé secrétaire de notre Société² et, en 1877, directeur des Archives d'Etat, fonctions désintéressées qui consistaient alors à assister de conseils techniques l'archiviste en charge et à surveiller sa gestion.

Il a joué un rôle important dans la magistrature. Le 27 mai 1876, il était élu juge suppléant à la Cour de justice ; la même année il était nommé juge à la Cour, et exerça ces fonctions jusqu'en 1884 ; à deux reprises (1877-1878 et 1879-1881), il présida la Cour. Le 24 mai 1884, il refusa son élection de juge au tribunal civil ; le 8 avril 1885, il était nommé juge à la Cour de cassation et, de nouveau en butte à une campagne politique, il dut renoncer à ces fonctions décrétées incompatibles avec celles de bibliothécaire qu'il venait d'assumer. Il fut à deux reprises député au Grand Conseil (1884 à 1885 et 1897 à 1898).

Membre de la Commission de la Bibliothèque publique dès

¹ *Intermédiaire*, 2^{me} année, t. II, n^o du 10 décembre 1865, col. 707-708.

² Il exerça les fonctions de secrétaire jusqu'en janvier 1883 ; il a été président de 1883 à 1885 et de 1887 à 1889. Il a présidé aussi la Classe des Beaux-Arts de 1898 à 1899 et la Société d'histoire de la Suisse romande de 1915 à 1921.

1874, il fut chargé, en 1883, par le Conseil administratif, de rédiger, à nouveau, le catalogue des manuscrits qui avait été publié, en 1779, par Jean Senebier. Il commença par faire un nouveau « Récolement » des manuscrits, c'est-à-dire un inventaire sommaire, accompagné de notes ¹. En janvier 1885, il quittait les Archives avec le titre de directeur honoraire et prenait la direction de la Bibliothèque publique; ces fonctions ne lui laissèrent pas le temps de faire le catalogue proprement dit des manuscrits de celle-ci.

Son travail à la Bibliothèque publique a été fécond; l'organisation du dépôt, les aménagements ne l'intéressaient guère; c'est cependant sous sa direction qu'a été installée la salle Ernest Naville. En revanche, il a rédigé et publié, en 1887, une *Notice* sur la Bibliothèque et le tome VI du *Catalogue* contenant la table alphabétique des tomes I à V, puis, en 1899, les tomes VII, VIII et IX, du *Deuxième supplément* du Catalogue. Il ne se fiait guère qu'à lui-même, aussi ce fut un travail personnel qui passa presque inaperçu, et cependant ceux qui ont jamais fait un catalogue et une table alphabétique savent ce qu'une publication semblable suppose de recherches et de patient labeur. Il était au courant des ventes; il a dirigé les achats pour la Bibliothèque avec soin et compétence. A la vente Adert (1887) il a acheté 1353 volumes (incunables et impressions genevoises rares) et 85 manuscrits (autographes, etc.). En 1900, il quittait la direction et était nommé directeur honoraire.

La Ville de Genève trouva en Théophile Dufour un précieux appui au cours du long procès qu'elle soutint contre les Civry qui revendiquaient l'héritage du duc de Brunswick ². En 1892, Théophile Dufour se rendit à Londres et il entreprit, « avec un zèle et une intelligence dignes de tout éloge, une enquête » qui prouva que les lettres patentes par lesquelles le Duc reconnais-

¹ Ce « récolement », contenu dans un in-folio de 268 feuillets, est tout entier de la main de Dufour. — Nous devons les renseignements sur l'activité de celui-ci à la Bibliothèque à M. Frédéric Gardy, directeur actuel.

² Voir *Mémorial des séances du Conseil municipal de Genève*, 1892-1893, séance du 15 juillet 1892, p. 154 et suiv.; et 1898-1899, séance du 21 mars 1899, p. 990 et suiv.

sait M^{me} de Civry comme sa fille, lettres qui auraient été déposées au British Museum, n'avaient jamais existé dans ce dépôt ; le Tribunal de la Seine qualifia cette production de lettres patentes « d'indigne comédie ».

En appel, les consorts Civry essayèrent de nouveau de faire croire à ces lettres patentes en produisant un imprimé, daté de Kiel 1835, qui contenait le texte de cette reconnaissance. Le 23 janvier 1899, Dufour recevait la copie de ces documents ; le 25, il partait pour Paris, voyait la dite brochure, prouvait qu'elle était de date beaucoup plus récente et qu'elle avait été introduite subrepticement dans un dossier des Archives Nationales. « Introduire des documents dans un dépôt d'archives afin d'en obtenir ensuite des expéditions régulières est une supercherie qui n'est pas nouvelle. » Le 16 mars, la Cour d'appel confirmait le jugement de première instance, et Dufour conclut son rapport ainsi : « L'affaire semble être enfin terminée et, malgré l'esprit inventif des Civry, on ne voit guère à quelle nouvelle supercherie ils pourraient désormais se livrer. » Ce jour-là, beaucoup de ceux qui traitent volontiers les érudits de « chercheurs de petites bêtes » trouvèrent que la critique a du bon et qu'elle peut être utile. Ce n'est pas sans profit que ceux qui s'intéressent aux méthodes d'investigation et de critique liront le rapport de Dufour adressé, en 1899, au Conseil administratif. En 1907, Théophile Dufour fut de nouveau délégué par le Conseil administratif, pour la même affaire, cette fois à Brunswick, et il constata que les documents présentés par les Civry étaient les mêmes que ceux déposés antérieurement devant les tribunaux français¹.

En avril 1897, une société était fondée sous le nom de Musée historique de la Réformation. Dufour en fut jusqu'à sa mort le vice-président ; il a dirigé les achats. C'est à lui que cette société doit de posséder quelques ouvrages très rares ; il l'a empêchée d'autre part d'acheter une fausse lettre de Calvin, si admirablement fabriquée qu'il fallut toute sa science pour

¹ *Compte rendu de l'administration municipale de la Ville de Genève pendant l'année 1907*, Genève, 1908, gr. in-8, p. 28-29.

découvrir l'imposture. A plusieurs autres reprises, il a dénoncé dans la presse ou dans des travaux présentés à la Société d'histoire (1886, 1901), aux assemblées générales du Musée de la Réformation (1907, 1910 et 1911), de faux autographes de Calvin plus ou moins grossièrement fabriqués; les faussaires avaient affaire avec Théophile Dufour à forte partie.

Les mémoires¹ de notre Société permettent de retrouver les traces de beaucoup de travaux de Dufour, publiés ou inédits; il a présenté en effet, de 1864 à 1913, près de cent travaux ou notes, non compris les comptes rendus d'ouvrages divers. Depuis 1913, ses communications sont devenues rares.

On peut distinguer, dans ses travaux, quatre grandes catégories: les travaux bibliographiques, les travaux relatifs au moyen âge, les travaux relatifs au XVI^e siècle et à Calvin, les travaux relatifs au XVIII^e siècle et à Rousseau. Cette classification laisse de côté de nombreuses recherches qui sont restées inédites, mais comment être complet lorsqu'on a affaire à un homme ayant des connaissances aussi étendues, qui ne pouvait toucher à un sujet sans apporter quelque chose de nouveau et qui ne publiait que rarement le résultat de ses recherches?

Parmi les travaux relatifs au moyen âge, il faut mentionner son mémoire inédit (1891) sur la question Adhémar Fabri, qui mettait fin à une longue discussion sur le nom de l'évêque de Genève, et *Une lettre de Charles VIII* (1892). Pour le XVI^e siècle, citons d'abord ses travaux de bibliographie et d'histoire littéraire: *Notice bibliographique sur le Cavalier de Savoie, le Citadin de Genève et le Fléau de l'aristocratie genevoise* (1877), sa *Notice bibliographique sur le Catéchisme et la Confession de foi de Calvin et sur les autres livres imprimés à Genève et à Neuchâtel dans les premiers temps de la Réforme* (1878), *Clément Marot et le psautier huguenot* (1881), ses notes sur un ouvrage inconnu de Samuel Chappuzeau (inédit 1884), et sur *La voix des Mousquetaires*, par Antoine de Paret (inédit 1885), *Du lieu de publication et de l'auteur de l'Histoire ecclésiastique des Eglises*

¹ *Mémorial des cinquante premières années*, Genève, 1889, in-8 et *Mémorial des années 1888 à 1913*, Genève, 1917, in-8.

réformées du royaume de France, 1580 (1890), *J. Perrissin et J. Tortorel* (1885), enfin sa réimpression de la *Pronostication satyrique pour l'année 1526* (1894).

Dufour préparait un important ouvrage sur les annales de la typographie genevoise au XV^e siècle et au début du XVI^e siècle; il faut espérer que ces notes seront, un jour, publiées; on peut se faire une idée de leur importance par sa *Notice bibliographique* insérée dans *Le Catéchisme français de Calvin* publié en collaboration avec Albert Rilliet, par la description, placée en tête de la *Pronostication*, de quatorze opuscules sortis des presses de Wigand Kœln de 1521 à 1534, par le catalogue qu'il a établi de la section des *Arts graphiques* inséré dans le *Catalogue de l'Art ancien de l'Exposition nationale suisse, Genève 1896*, et par les notes dont il a enrichi la deuxième et la troisième partie du *Catalogue de la bibliothèque de feu M. Ernest Strœhlin*.

Il a fourni de nombreux renseignements à son beau-père Henri Bordier, qui rééditait *La France protestante*, et il inséra plusieurs articles dans cet ouvrage.

Pour le XVI^e siècle encore et le commencement du XVII^e, il a publié des *Notes sur le couvent de Sainte-Claire à Genève*, (1879), *Deux relations sur l'Escalade* (1880), une *Notice sur Esaïe Colladon* (1883), le livre des dépenses de Spifame (inédit 1883), *Giordano Bruno à Genève* (1884), *Un opuscule inédit de Farel* (1886), *Bâle, Genève et Zurich en 1558* (1886), *Une fausse lettre de Calvin* (1901). Lors du jubilé de 1909 — il fut alors nommé docteur *honoris causa* de l'Université de Genève — on lui demanda avec instance de publier un volume de documents et de notes relatifs à Calvin; il refusa obstinément; plus tard (1913), il inséra quelques pages de *Calviniana* dans les *Mélanges offerts à M. Emile Picot*. Un de ses derniers travaux a été l'annotation, les notes additionnelles et les errata du tome VIII (1922) des *Registres du Conseil de Genève, 1514-1520*.

Pour le XVIII^e siècle, nous devons nous borner à mentionner : *William Windham et Pierre Martel, relations de leurs deux voyages aux glaciers de Chamonix* (1879), des lettres de Micheli du Crest (inédit 1885), des documents sur Liotard

(inédit 1887), enfin de nombreuses notes et travaux sur J. J. Rousseau depuis la *Convention entre Isaac Rousseau et Abel Du Commun* (1864) jusqu'à son travail sur *La première rédaction des Confessions de J. J. Rousseau* (1909). P. M. Masson a dit de lui, à propos de ses recherches sur Rousseau¹ : « Depuis bien des années, un éminent érudit genevois, dont tous ceux qui savent les travaux savent aussi l'exactitude et la sûreté, recueille toutes les lettres éparses de Jean-Jacques, inédites ou déjà publiées. Il les date, les classe, et prépare ainsi une édition générale de la Correspondance. Sont-ce les scrupules d'un travailleur trop exigeant pour lui-même et décidé à ne livrer au public qu'un ouvrage impeccable, ou les hésitations d'éditeurs trop prudents, qui retiennent jusqu'ici l'œuvre à peu près achevée dans les cartons de M. Théophile Dufour ? Je ne sais. Il faut désirer que toutes les difficultés soient enfin surmontées, et que M. Dufour nous fasse bientôt largesse de ses trésors. »²

Pour le XIX^e siècle, Théophile Dufour a publié *Quelques lettres de G. H. Dufour* (1884); des notices nécrologiques sur *Albert Rilliet* (1886), *Amédée Roget* (1886), *Charles Le Fort* (1888). Dans son *Allocution* lors du cinquantenaire de notre Société (1888), il donna un aperçu des « riches étendues à parcourir et à exploiter dans le champ pourtant très restreint de notre histoire et de notre archéologie locales ». Ce méticuleux, cet exact à outrance savait s'élever au-dessus du détail : « Si la recherche du vrai, disait-il en terminant, est le but auquel nous devons aspirer, la découverte du vrai sera notre récompense. »

Dufour apportait le plus grand soin à la composition et à la forme de ses travaux, le style en était précis et concis. Pourquoi n'a-t-il pas publié davantage ? Il y a plusieurs raisons : d'abord le souci d'impeccabilité ; puis son esprit, singulièrement sagace, pénétrait tous les sujets ; il en examinait les moindres recoins que d'autres auraient ignorés ou dans lesquels ils

¹ *Comment connaître Jean-Jacques ?* dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 juin 1912, p. 875.

² Tout récemment, en mai 1924, le tome I^{er} de la *Correspondance générale* de J.-J. Rousseau a paru, collationnée sur les originaux, annotée et commentée par Théophile Dufour.

auraient jugé inutile de pénétrer. Si un détail, quelque minime qu'il fût, l'arrêtait dans son investigation, il remettait la publication à plus tard. Enfin, nous avons compris, lorsque, le cœur serré, nous avons, après sa mort, pénétré dans son cabinet, que l'accumulation des notes et des documents avait, à la longue, produit une obstruction qui lui en rendait la publication impossible; il n'en avait plus ni le temps, ni, peut-être, les forces.

Dufour était un admirable correcteur d'épreuves; il n'y avait, pour lui, pas de détails: ne fût-ce que la ponctuation ou la manière de guillemetter, tout importait.

Je lui avais succédé comme secrétaire à la Société d'histoire et je dus mettre sur pied le tome XXII de nos *Mémoires*; naturellement, j'eus recours à lui et je lui envoyai à Evolène, où il passait ses vacances en juillet 1886, les placards du *Bulletin*. Il les reçut à midi, me les réexpédia le lendemain et m'écrivait: « J'ai passé presque tout le reste de la journée à les relire; vous serez peut-être effrayé, au premier abord, du nombre des corrections et additions, mais vous êtes tout à fait libre de les rejeter ou de les accepter, cela va bien sans dire... Je me suis toujours efforcé d'uniformiser la rédaction de ces analyses de séances. » Suivait une série d'exemples; et il continuait: « Ce sont là des minuties, j'en conviens, mais, à mon avis, elles contribuent à donner à cette partie du *Bulletin* (la plus importante pour les lecteurs qui ne font pas partie de la Société ou qui ne viennent pas aux séances), une apparence de soigné et d'achevé qui n'est pas à dédaigner. » Un an plus tard, je travaillai, avec son aide, à établir le *Mémorial des cinquante premières années* de notre Société. Ce que je sais, en fait de typographie, je l'ai appris de lui au cours de ces travaux.

Devant ses critiques faites d'un ton parfois un peu rude, il fallait s'incliner avec le sourire et prendre certaines duretés d'expression comme une preuve d'intérêt et même d'amitié. M. Emile Doumergue l'avait bien compris; écoutez plutôt le témoignage qu'il rend à Dufour¹: « Comme cet étonnant érudit sait lire, avec un œil qui voit tout, avec une mémoire à laquelle

¹ *Jean Calvin*, t. II, p. 11.

rien n'échappe et avec une science dont la minutie et la sûreté ne pouvaient avoir de rivale que la science de M. Herminjard lui-même! Une pareille *correction* mériterait le nom de collaboration, je ne le récuse pas. »

Nombreux sont ceux qui ont eu recours à Dufour et auxquels il a fait largesse de ses trésors : Herminjard ¹ par exemple, Henri Bordier, Emile Doumergue, Charles Borgeaud et tant d'autres. Une liste dressée par Dufour lui-même porte les noms de soixante auteurs auxquels, jusqu'en 1900, il avait fourni des notes; à quel nombre serait-il arrivé s'il avait continué la liste jusqu'à sa mort? ² Quant à ceux qui lui sont redevables de conseils pour l'ensemble d'un travail, il ne faut pas songer à articuler un nombre. Combien j'en vois devant moi qui ont eu le privilège d'être ses obligés, et dans combien d'avant-propos son nom n'est-il pas mentionné avec gratitude!

Epris de vérité, il était un fanatique de précision. Dans la conversation même, il aimait le mot propre et si on ne l'employait pas, il feignait parfois de ne pas comprendre pour reprendre ensuite son interlocuteur, c'était plus fort que lui.

Les éditeurs français d'Agrippa d'Aubigné étaient venus consulter à Bessinge des manuscrits; la lecture n'en était pas facile et Dufour, jeune encore, fut appelé à la rescousse. Après qu'il eut lu un passage difficile, un de ces messieurs lui dit : « Alors, vous lisez... » — « Je ne lis pas, répond Dufour, il y a. » Ce n'était pas sa personne qui importait, c'était la vérité.

On lui a reproché de considérer les sujets sur lesquels il avait travaillé, que ce fût la correspondance de Rousseau, les impressions genevoises de la première moitié du XVI^e siècle, les manuscrits de la Bibliothèque publique et universitaire, comme des chasses réservées. On redoutait, en effet, d'y toucher, on redoutait de l'affronter. Dufour n'aimait pas qu'on eût peur de lui, il fallait l'aborder franchement, presque de force.

¹ Voir la *Correspondance des Réformateurs*, t. III, p. 417; t. IV, p. 418-420 et 453 n. 1; t. V, p. 234 n. 20, p. 261-262, p. 406 n. 29; t. VII, p. 251, n. 2.

² Nous n'avons pas voulu surcharger la Bibliographie qui suit de la mention de toutes ces notes.

Il avait le sentiment très net — et qui parfois revêtait une forme un peu agressive — de l'excellence de ses méthodes; il s'inclinait cependant devant les Albert Rilliet, les Herminjard, les Léopold Delisle, les Emile Picot et beaucoup d'autres de l'Ecole des chartes, car on l'a dit très justement, « Dufour était passionnément chartiste; pour lui rien ne pouvait sortir de « l'Ecole » que de bon¹. »

S'il se réservait certains sujets qui lui étaient chers, ce n'était pas tant par amour-propre que parce qu'il craignait — quelquefois à tort — qu'en les traitant, quelqu'un, qui n'avait ni sa valeur ni son savoir, ne les gâtât irrémédiablement.

Une fois qu'on avait forcé l'accès auprès de lui, je le répète, nul n'était plus obligé. « Très peu de temps avant sa mort, écrit un de ses nombreux obligés, il a bien voulu entreprendre des recherches fort ardues pour éclaircir certaines questions concernant des éditions genevoises ou des personnes peu connues ayant séjourné dans cette ville². » Quand on lui disait : « Vous êtes trop bon », lui-même en convenait par ce docte aveu : « *Operibus alienis obruor.* »

Théophile Dufour était d'une nature sensible; en vrai Genevois il ne voulait pas le paraître; il se défendait contre son cœur, mais parfois son cœur était le plus fort. Je me souviens qu'à la séance du 8 novembre 1883, alors qu'il nous lisait sa notice sur Albert Rilliet, l'émotion lui coupa la parole et il refoula un sanglot. Quelques années après, il écrivait à un ami qui venait de perdre son père: «... Pour un fils... le départ des parents aimés qui vous rappellent toute une jeunesse, n'est comparable à aucun autre. Vous ressentirez vivement l'impression cruelle et multiple qu'il traîne après lui, la profonde blessure au cœur, la disparition du plus fidèle des conseils, l'absence d'un point d'appui dans la vie... Votre excellent père va vous suivre de plus près encore, maintenant que vous chercherez en vain autour

¹ H. Delarue, *Théophile Dufour*, dans la *Semaine littéraire* du 16 décembre 1922.

² H. de Vries de Heeckelingen, *Correspondance de Bonaventura Vulcanius pendant son séjour à Cologne, Genève et Bâle 1573-1577*, La Haye, 1923, in-8, p. 3.

de vous la chère image à laquelle vous étiez attaché par des liens si forts. »

Je ne me serais pas permis de parler des sentiments intimes de Dufour, ce grand respectueux du vrai, si je n'avais pas la certitude que mon témoignage est irrécusable.

Et maintenant que nous ne pouvons plus avoir recours à lui, tout son savoir est-il perdu pour nous ? Quelqu'un avec qui je déplorais, il y a quelques années, qu'il n'eût pas publié davantage me disait : « Il faut des hommes comme ça, » c'est-à-dire des hommes qui travaillent avec désintéressement pour ceux qui leur succéderont dans les mêmes recherches. Au nom de vous tous, Messieurs, j'ose exprimer le désir que son œuvre sera continuée et pour cela, que ses travaux et ses notes seront mis au service de la science pour laquelle il a tant œuvré.

Avec Théophile Dufour, notre Société a perdu, le 13 novembre dernier, le plus ancien de ses membres et l'un des plus méritants. Nous autres, ses collègues, qu'il avait honorés de son amitié et qu'il avait enrichis de son savoir, nous nous sentons comme éperdus, n'ayant plus ses conseils à recevoir ni sa science à consulter.
